

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180129-DEL009-18-DE
Date de télétransmission : 08/02/2018
Date de réception préfecture : 08/02/2018

DELIBERATION N°DEL009-18

L'an deux mille dix-huit, le 29 janvier à dix-neuf heures,
le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 janvier 2018, s'est réuni à la mairie en
séance publique sous la présidence d'Alberte BONNIN-DESSARTS, première adjointe aux finances.

Le quorum étant atteint, Madame Alberte BONNIN-DESSARTS ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,
C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN,
Y. PERRIER, C.SERGENT.

Pouvoirs :

M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 29 janvier 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M. VERRI Pierre

M. CLAUDE SERGENT A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Acquisition de trois places de stationnement au sein de la copropriété "Le Mez'O" située Grand'rue à Gières.

Rapporteur : Paul Berthollet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est envisagé l'acquisition par la commune de 3 places de stationnement au sein de la copropriété "Le Mez'O" située Grand'rue à Gières et cadastrée section AN n° 670.

Ces trois places extérieures (lots 115, 116 et 117), propriétés de Grenoble Habitat, sont situées au rez-de-chaussée et à l'arrière du bâtiment. Ces places feront partie du domaine privé de la commune.

Il convient de formaliser cette acquisition avec Grenoble Habitat convenue au prix de quatorze mille six cents euros (14 600 €). Grenoble Habitat a confirmé son accord de principe par courrier daté du 27 novembre 2017.

Références cadastrales	Lots	Propriétaires	Prix	Accord du propriétaire
AN 670	115, 116 et 117	Grenoble Habitat	14 600 €	27/11/2017

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant les modalités de consultation du service des Domaines (dispense pour les acquisitions inférieures à 180 000 €),

Vu l'accord de Grenoble Habitat en date du 27/11/2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de trois places de stationnement (lots 115, 116 et 117) au sein de la copropriété "Le Mez'O", appartenant à Grenoble Habitat au prix de quatorze mille six cents euros (14 600 €),
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 janvier 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.